

Nouveauté :

À partir de la saison 2026/2027, une nouvelle démarche arrive pour les licenciés 2025/2026 de tennis de table : le Parcours Prévention Santé tennis de table FFTT, plus connu sous le nom de PPS. Mis en place par la Fédération Française de Tennis de Table, ce dispositif remplace le questionnaire de santé pour les joueurs majeurs pour l'obtention d'une licence avec pratique sportive. Il doit être réalisé directement depuis votre espace FFTT : <https://malicence.fftt.com/login/> dans le menu de gauche (PPS-Mon PPS). N'oubliez pas de valider chaque étape en cochant les cases correspondantes et en regardant les vidéos. Il faut prévoir une dizaine de minutes pour la réalisation du PPS. Sans certificat, ni PPS pour les adultes, il ne sera pas possible de procéder à la demande de licence.

Pour les 18 – 64 ans :

Le PPS permet aux joueurs et joueuses âgés de 18 à 64 ans de valider leur licence avec pratique sportive au début de chaque saison, sans avoir à compléter le précédent questionnaire de santé. Les licenciés conservent toutefois la possibilité de présenter un certificat médical, qui peut se substituer au PPS.

Pour les + de 65 ans :

Pour les licenciés de 65 ans et plus, le certificat médical reste obligatoire à chaque changement de catégorie. Entre deux changements de catégorie, si la pratique est continue, ils pourront également valider leur licence en réalisant un PPS.

Pour les mineurs :

Il n'y a pas de PPS pour les mineurs. Le questionnaire de santé mineur reste en place. En cas de réponse positive au questionnaire, un certificat médical est nécessaire.

QUI EST CONCERNÉ ET À PARTIR DE QUAND ?

À COMPTER
DE LA SAISON
2026/2027

PUBLIC CONCERNÉ	DÉMARCHE À RÉALISER	LICENCES CONCERNÉES
 - de 18 ans	• Questionnaire de santé mineur • Attestation parentale si toutes les réponses sont négatives • Certificat médical uniquement si le questionnaire le nécessite	 Dirigeant  Compétition  Loisir  Liberté
 18 à 64 ans	• PPS en ligne chaque année	 Dirigeant  Compétition  Loisir  Liberté
 65 ans et +	• Certificat médical obligatoire à l'entrée dans chaque catégorie vétéran (V65, V70, V80, V85, V90) • PPS en ligne les autres années	 Dirigeant  Compétition  Loisir  Liberté

Dans tous les cas de figure, le présentation d'un certificat médical en cours de validité peut remplacer le PPS ou le questionnaire de santé.